

Motion

Autoriser le stationnement dans la Cour du Château le dimanche jusqu'à 13h00

Suite au postulat 4.08/03 du Groupe socialiste relatif à la « mise en valeur du patrimoine historique et architectural de notre ville », le stationnement dans la cour du Château a été interdit pendant le week-end.

Il y a cependant des exceptions : le parcage est autorisé le vendredi de 17h. à 6h. et le samedi de 17h. à 6h..

On peut comprendre le souci des autorités de ne pas perturber l'aspect visuel du Château.

Cependant, force est de constater que, malgré l'attribution du prix Wakker, les touristes ne se bousculent pas, notamment le dimanche matin, dans la cour du Château.

Par ailleurs, cette cour est occupée à différentes reprises dans le courant de l'année lors de manifestations qui se déroulent en vieille ville de Delémont.

Le groupe PDC-JDC estime que les personnes qui se rendent à l'office le dimanche matin, souvent âgées et/ou handicapées, doivent pouvoir parquer leurs véhicules dans la cour du Château.

Par conséquent, **le Groupe PDC-JDC demande que les autorités communales autorisent le stationnement de véhicules dans la cour du Château le vendredi de 17h. à 6h. et le samedi dès 17h. jusqu'au dimanche à 13h..**

Pour le Groupe PDC-JDC

Yvonne Plumez



Y. Bregard



N. Dupont